RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Amosept

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Lysoform Schweizerische Gesellschaft für Antisepsie AG
Rue: Postfach 444
Lieu: CH-5201 Brugg / Windisch, Suisse
Téléphone: 056 / 4416981 Téléfax: 056 / 4424114
Interlocuteur: Wissenschaftlich-Technische Abteilung Berlin Téléphone: +49 (0)30 / 77992-216
e-mail: kontakt@lysoform.de
Internet: www.lysoform.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence: 145 (Tox Info Suisse)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Catégories de danger:
Liquide inflammable: Flam. Liq. 3
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3
Mentions de danger:
Liquide et vapeurs inflammables.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

propane-1-ol; n-propanol
Disodium Cocoamphodiacetate (Reaction products of 1H-Imidazole-1-ethanol, 4,5-dihydro-, 2-(C7-C17 odd-numbered, C17-unsatd. alkyl) derivs. and sodium hydroxide and chloroacetic acid) (Disodium Cocoamphodiacetate)
chlorure de didécyldiméthylammonium

Mention d'avertissement: Attention

Pictogrammes:

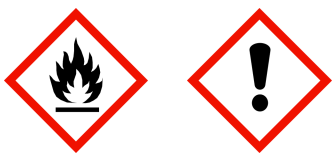

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Possibilité d'irritation de la peau ou allérgie après contacte. (aucune phrase H)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

Nº CAS	Substance			Quantité
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH	
	Classification selon règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]			
71-23-8	propane-1-ol; n-propanol			20 - < 30 %
	200-746-9	603-003-00-0	01-2119486761-29	
	Flam. Liq. 2, Eye Dam. 1, STOT SE 3; H225 H318 H336			
	Disodium Cocoamphodiacetate (Reaction products of 1H-Imidazole-1-ethanol, 4,5-dihydro-, 2-(C7-C17 odd-numbered, C17-unsatd. alkyl) derivs. and sodium hydroxide and chloroacetic acid)			10 - < 15 %
	931-291-0		01-2119487973-19	
	Eye Dam. 1; H318			
7173-51-5	chlorure de didécyldiméthylammonium			1 - < 5 %
	230-525-2	612-131-00-6		
	Acute Tox. 3, Skin Corr. 1B, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 10), Aquatic Chronic 2; H301 H314 H400 H411			
77-92-9	Citric acid			1 - < 5 %
	201-069-1		01-2119457026-42	
	Eye Irrit. 2; H319			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Information supplémentaire

Contient: Désinfectants

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Appeler immédiatement un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO2), Mousse, Poudre d'extinction.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Danger d´explosion

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver le récipient bien fermé.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Éviter de: Gel. Conserver hors de la portée des enfants.
Température maximale de stockage: 25 °C

Indications concernant le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune/aucun

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (VME/VLE)

Nº CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Origine
71-23-8	n-Propanol	200	500		VME 8 h	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Substance			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
71-23-8	propane-1-ol; n-propanol			
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	136 mg/kg p.c. /jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	268 mg/m³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	1723 mg/m³

Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Substance	
Milieu environnemental		Valeur
71-23-8	propane-1-ol; n-propanol	
Eau douce		10 mg/l
Eau de mer		1 mg/l
Sédiment d'eau douce		22.8 mg/kg
Sédiment marin		2.28 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		96 mg/l
Sol		2.2 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

aucune/aucun

Protection des mains

Il n'est pas nécessaire de se protéger les mains

Afin d'éviter une irritation de la peau dans le domaine professionnel, il est recommandé d'utiliser: • une crème de soins de la peau à absorption rapide entre-temps, si nécessaire. • une crème grasse après le lavage des mains à la fin du travail ou avant les pauses de travail.

Protection respiratoire

aucune/aucun

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide
Couleur:	jaune

Odeur:	caractéristique	
		Testé selon la méthode
pH-Valeur (à 20 °C):	ca. 5.6 (50 g/l)	
Modification d'état		
Point de fusion:	non déterminé	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé	
Point d'éclair:	31 °C	DIN 55680
Inflammabilité		
solide:	non applicable	
gaz:	non applicable	
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé	
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé	
Température d'auto-inflammabilité		
solide:	non applicable	
gaz:	non applicable	
Température de décomposition:	non déterminé	
Propriétés comburantes		
Non comburant.		
Pression de vapeur:	non déterminé	
Densité:	1.0 g/cm³	
Hydrosolubilité:	très soluble	
Solubilité dans d'autres solvants		
non déterminé		
Coefficient de partage:	non déterminé	
Densité de vapeur:	non déterminé	
Taux d'évaporation:	non déterminé	

9.2. Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Facilement inflammable Risque d'inflammation

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Facilement inflammable Risque d'inflammation

10.4. Conditions à éviter

Maniement sûr: voir rubrique 7

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél contrôlé

	Dose	Espèce	Source
DL50, par voie orale	4.6 mg/kg	Rat	

Nº CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
71-23-8	propane-1-ol; n-propanol					
	par voie orale	DL50 mg/kg	8000	Rat		
	dermique	DL50 mg/kg	4032	Lapin		
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	>33.8	Rat		
7173-51-5	chlorure de didécyldiméthylammonium					
	par voie orale	DL50 mg/kg	238	Rat		
	dermique	DL50 mg/kg	3342	Lapin		
77-92-9	Citric acid					
	par voie orale	DL50 mg/kg	5400	Maus		
	dermique	DL50 mg/kg	> 2000	Ratte		

Irritation et corrosivité

Provoque une sévère irritation des yeux.
Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
OCDE 404 (Draize Test) Lapin non irritant.

Propan-1-ol:
En cas de contact avec la peau:
BASF Test: non irritant.
En cas de contact avec les yeux:
BASF Test: effets irréversibles

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Propan-1-ol:
OCDE 406 Cochon d'Inde : négatif.

Glycine, N-[2-[(2-hydroxyethyl)amino]ethyl]-, N'-coco acyl derivs., monosodium salts:
OCDE 406 Cochon d'Inde négatif.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (propane-1-ol; n-propanol)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.

Nº CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] | [d]	Espèce	Source	Méthode
71-23-8	propane-1-ol; n-propanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 4555 mg/l	96 h	Tête de boule		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 3644 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité pour les crustacés	NOEC >100 mg/l		Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité bactérielle aiguë	>1000 g O2/g	3 h	Boue activée		
	Disodium Cocoamphodiacetate (Reaction products of 1H-Imidazole-1-ethanol, 4,5-dihydro-, 2-(C7-C17 odd-numbered, C17-unsatd. alkyl) derivs. and sodium hydroxide and chloroacetic acid)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 28 mg/l	96 h	Leuciscus idus (aunée dorée)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 22 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 6.4 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité pour les algues	NOEC 6.75 mg/l	3 d	6.75		
7173-51-5	chlorure de didécyldiméthylammonium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 0.19 mg/l	96 h	Tête de boule		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 0.026 mg/l	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 0.062 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité pour les poissons	NOEC 0.032 mg/l	34 d	Brachydanio rerio		
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 0.016 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité bactérielle aiguë	(11 mg/l)	3 h	Boue activée		
77-92-9	Citric acid					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 440 mg/l	96 h	Leuciscus idus melanotus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 1535 mg/l	48 h	Daphnia magna		

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

Nº CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
71-23-8	propane-1-ol; n-propanol			
		75%	20	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
	Disodium Cocoamphodiacetate (Reaction products of 1H-Imidazole-1-ethanol, 4,5-dihydro-, 2-(C7-C17 odd-numbered, C17-unsatd. alkyl) derivs. and sodium hydroxide and chloroacetic acid)			
	OCDE 301A/ ISO 7827/ EEC 92/69/V, C.4-A	73%	28	
	Facilement biodégradable.			
7173-51-5	chlorure de didécyldiméthylammonium			
	OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C	72%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
	OCDE 301A/ ISO 7827/ EEC 92/69/V, C.4-A	93.3	28	
	OCDE 303/ EEC 92/69/V, C10	91%	70	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
77-92-9	Citric acid	-0,12

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets-Produit

070504 Déchets des procédés de la chimie organique; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits pharmaceutiques; Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques; déchet spécial

Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

150102 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages en matières plastiques

L'élimination des emballages contaminés

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:	UN 1993
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (propane-1-ol; n-propanol, chlorure de didécyldiméthylammonium)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	3

Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	274 601 640E
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité dégagée:	E1
Catégorie de transport:	3
Nº danger:	30
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	UN 1993
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (propane-1-ol; n-propanol, chlorure de didécyldiméthylammonium)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	3

Dispositions spéciales:	223, 274, 955
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité dégagée:	E1
EmS:	F-E, S-E

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU:	UN 1993
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (propane-1-ol; n-propanol, chlorure de didécyldiméthylammonium)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	3

Dispositions spéciales:	A3
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	10 L
Passenger LQ:	Y344
Quantité dégagée:	E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	355

IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	60 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	366
IATA-Quantité maximale (cargo):	220 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Information supplémentaire

À observer: Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents, 850/2004/EC, 1107/2009/EC, 649/2012/EC.
1907/2006 REACh / 1272/2008 CLP GHS

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi:	Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans. Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52). Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'article 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.
Numéro d'enregistrement biocide:	CHZN1253
Teneur en COV (OCOV):	20 %

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances et expériences actuelles et décrivent le produit en ce qui concerne les exigences de sécurité. Les données ne doivent être en aucune manière considérées comme une description des propriétés du produit (spécification du produit). Ni les caracteristiques convenues, ni l'adéquation du produit à des usages spécifiques ne peuvent être dérivées des informations fourniesdans la fiche de données de sécurité. Nous vous conseillerons pour clarifier, si et dans quelles circonstances, la préparation est adéquat pour un usage défini. Les droits de propriété et les lois et règlements en vigueur doivent être respectées par le destinataire de notre produit.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)